

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



COMMUNICATION

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-13**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 10 mars 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE**  
**FIXATION DES TARIFS**

Mme Daisy Froger-Droz, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29 ;

La vie culturelle à Caromb s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant de la ville et de propositions associatives et privées.

En soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents municipaux, en louant ou mettant à disposition ses espaces, elle permet qu'une vie culturelle de qualité se développe.

L'ensemble des modalités d'organisation des manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir de cahiers des charges éventuels et d'un état des lieux précis.

Afin d'étoffer sa propre programmation, la commune a recours également à des compagnies ou artistes par le biais de conventions ou contrats de prestations.

Il vous est ainsi proposé d'accueillir les spectacles suivants :

- **Mardi 21 Mars – Printemps des Poètes – Soirée Poésie scène ouverte par la Compagnie l'alchimistoire et les Fleurs d'Ulysse**
  - Lieu : Médiathèque
  - Heure : 19h00
  - Devis de défraiement : 80 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre
  
- **Vendredi 31 mars – La plus précieuse des marchandises par le groupe des 4 et la cie des 4 coins - Lecture**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : 18h30
  - Devis de défraiement : 50 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre
  
- **Vendredi 14 Avril – Quelle cloche ! L'art campanaire en Vaucluse – Conférence – La Cove**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : 18h30
  - Devis de prestation : 90 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre
  
- **Mercredi 31 mai – Atelier Spécial insectes par Cécile Miraglio – les Petits Zecolos**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : demi-journée après-midi
  - Devis de prestation : 348 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre
  
- **Vendredi 16 Juin, Samedi 8 juillet et Mercredi 9 août – Déambulations par la Compagnie L'Abeïo**
  - Lieu : Centre Ville – RDV Eglise Saint Maurice
  - Horaire : 20h30
  - Contrat de prestation : 1 500 €
  - Prix des places proposé : Accès libre
  
- **Mercredi 21 Juin – Fête de la Musique – Tremplin Chant**
  - Lieu : Place Bonnaventure ou Parvis Halle du Dojo
  - Horaire : 19h00 à 23h00
  - Devis de prestation : 300 €
  - Prix des places proposé : Accès Libre

- **Vendredi 14 Juillet – Brocante et Baletti – DJ Caso Music**
  - Lieu : Village pour la brocante et Ecole élémentaire pour le Baléti
  - Horaire : journée + soirée
  - Devis de prestation : 350 €
  - Prix des places proposé : Accès libre
  
- **Mardi 1<sup>er</sup> août – Comment on(t) fait les parents ? par la Compagnie L’Abeïo**
  - Lieu : Place du Beffroi
  - Horaire : 21h00
  - Contrat de prestation : 1 100 €
  - Prix des places proposé : 10 € - Gratuit pour les moins de 18 ans
  
- **Mardi 8 Août – Concert Jazz – Les Tontons Swingueurs**
  - Lieu : Place des Ursulines
  - Horaire : 21h00
  - Contrat de prestation : 1 500 €
  - Prix des places proposé : Accès libre
  
- **Samedi 26 août – Pique-nique villageois – Musique Groupe Diaz**
  - Lieu : Complexe sportif Paul Sauvan
  - Horaire : 20h00 à 22h00
  - Devis de prestation : 450 €
  - Prix des places proposé : Accès libre
  
- **Samedi 16 Septembre – Fête de la saint Maurice – Groupe Namas Pamous**
  - Lieu : Cours de la république
  - Horaire : 21h00 à 23h30
  - Devis de prestation : 2 500 €
  - Prix des places proposé : Accès libre
  
- **Samedi 23 Septembre – Nid de poule par la Compagnie Les Cailloux Brûlants**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : 10h30
  - Devis de prestation : 450 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre
  
- **Dimanche 26 novembre – Atelier de pratique artistique par Antoine et Hyacinthe Baer**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : demi-journée après-midi (1 atelier enfants et 1 atelier adultes)
  - Devis de prestation : 400 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre

- **Mardi 12 Décembre – Conférence « Préparer Noël selon les traditions provençales par la Cove**
  - Lieu : Médiathèque
  - Horaire : 18h30
  - Devis de prestation : 90 €
  - Prix des places proposé : Entrée libre

La commune prendrait à sa charge les frais annexes éventuels: droits d'auteurs, hébergement, restauration.

Les billets seraient encaissés par la régie municipale des recettes fêtes et cérémonies.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré**

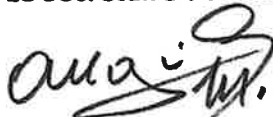
**DECIDE**

- ▶ **D'ADOPTER** le principe de la programmation de ces spectacles, telle que précisée ci-dessus ;
- ▶ **D'AUTORISER** l'encaissement des recettes par la régie de recettes fêtes et cérémonies ;
- ▶ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats, conventions ou documents y afférents ;
- ▶ **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes décisions ou signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

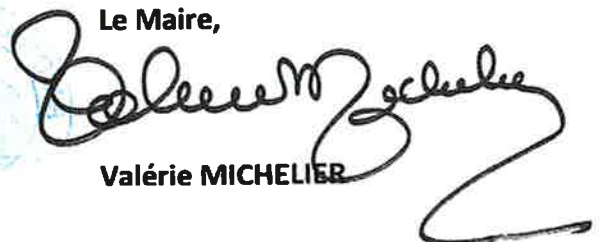
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance



Magali AUGIER

Le Maire,



Valérie MICHELIER